

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 13 janvier 2026 à 19 h 30.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Céline Robillard, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères, monsieur François Boisjoly, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absent : monsieur Marco Boudreault

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2026-01-005

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-006

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|--|
| (005) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (006) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (007) | 3. Approbation des procès-verbaux du 2 décembre 2025 et du 5 janvier 2026; |
| (008-009) | 4. Information et suivi de dossiers; |
| | 5. Période de questions; |
| | 6. Administration : |
| | 6.1. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – dépôt; |
| (010) | 6.2. Adoption du règlement 146-2026 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Lanoraie et abrogeant le règlement 1-2000; |
| (011) | 6.3. Budget annuel 2026 et Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 – date d'adoption; |
| (012) | 6.4. Adoption du règlement 144-2025 sur la compensation et la tarification de la consommation de l'eau potable; |
| (013) | 6.5. Plan de partenariat 2026; |
| (014) | 6.6. Demande d'aide financière – COOP Lanoraie; |
| | 7. Sécurité publique : |
| (015) | 7.1. Signalisation; |
| | 8. Travaux publics : |
| (016) | 8.1. Permission de voirie – autorisation; |
| (017) | 8.2. Protocole d'entente MTQ – entretien estival des chemins; |
| (018) | 8.3. Contrôle de la végétation sur le territoire; |
| (019) | 8.4. Émissaire pluvial – rue Laroche – prix pour études complémentaires; |
| | 9. Hygiène du milieu : |
| (020) | 9.1. Vidange des étangs aérés; |
| (021) | 9.2. Réseau d'égout pluvial – rue Louis-Joseph-Doucet – demande de soumissions; |
| | 10. Loisirs et culture; |
| | 11. Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (022) | 11.1. Certificat de conformité du projet PPCMOI (lot 5 515 390 rue François-Laliberté); |
| (023) | 11.2. Demande de dérogation mineure – 143, Grande Côte Ouest; |
| | 11.3. Demande de permis PIIA – 140, rue Eugène-U.-Piché; [reporté] |
| (024-027) | 12. Courrier; |
| (028) | 13. Approbation des comptes payés et à payer; |
| | 14. Divers; |
| | 15. Période de questions; |
| (029) | 16. Levée de la séance. |

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-007

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 DÉCEMBRE 2025 ET DU 5 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 2 décembre 2025 et du 5 janvier 2026 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-008

CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De verser une somme de 2 000 \$ au Carrefour Émilie de Lanoraie afin de les soutenir dans leur mission d'aide et soutien dans la communauté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-009

RÉSOLUTION D'APPUI ORH DE D'AUTRAY – IMMEUBLE NO 2183 SITUÉ AU 61, RUE LAROCHE

CONSIDÉRANT QUE l'Office régional d'habitation de la MRC de d'Autray souhaite procéder à des travaux de rénovation pour le projet spécial LANO24-01014;

CONSIDÉRANT QUE l'Office régional d'habitation de la MRC de d'Autray a procédé à un appel d'offres pour l'embauche d'une firme d'ingénierie et d'une firme d'architecture, et que les contrats ont été signés le 12 décembre 2024, pour un montant autorisé par la SHQ de 555 295 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie contribuera à hauteur de 10 % du coût total du projet, lequel est actuellement estimé à 5 549 000 \$, incluant l'allocation de démarrage de 555 295 \$, et que cette dépense sera financée par un règlement d'emprunt à venir.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
Et RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal appuie l'octroi du contrat de rénovation pour un montant estimé de 5 549 000 \$ (taxes en sus), et pour lequel la Municipalité de Lanoraie contribuera à hauteur de 10 % du coût total du projet.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, mesdames Lyne Clermont, Céline Robillard, Marie-Ève Mondor et Lucie Ouellet, ainsi que messieurs André Villeneuve, François Boisjoly et Marco Boudreault, membres du conseil, ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

2026-01-010

ADOPTION DU RÈGLEMENT 146-2026 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LANORAIE (ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1-2000)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement 146-2026 sur la régie interne du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-011

BUDGET ANNUEL 2026 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028 – DATE D'ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le dépôt et l'adoption du budget pour l'année financière 2026 et du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 aient lieu lors d'une séance extraordinaire le 27 janvier 2026 à 19 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-012

ADOPTION DU RÈGLEMENT 144-2025 SUR LA COMPENSATION ET LA TARIFICATION DE LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement 144-2025 sur la compensation et la tarification de la consommation de l'eau potable, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-013

PLAN DE PARTENARIAT 2026

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'encourager les entreprises et les commerces locaux à contribuer, par le biais d'aides financières ou services, aux activités organisées par la municipalité et identifiées au Plan de partenariat 2026.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-014 COOP LANORAIE

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs de COOP Lanoraie ont déposé une demande d'aide financière pour un démarrage de ses activités dans les premiers mois de 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette demande comporte deux volets;

CONSIDÉRANT QUE le premier volet vise l'obtention d'une somme de 9 900 \$ pour retenir les services d'un consultant;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième volet vise l'obtention d'une somme de 38 053 \$ pour couvrir les frais logistiques entourant l'installation temporaire d'un local dans l'éventualité de l'acceptation de la recommandation des administrateurs à l'assemblée spéciale sur le choix du local devant héberger la coopérative pour permettre l'actualisation de certains services aux citoyens.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Robillard
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil verse à COOP Lanoraie un montant de 4 200 \$ pour un démarrage de ses activités dans les premiers mois de 2026;

Que le conseil informe COOP Lanoraie qu'il s'engage à verser un montant de 47 953 \$ pour couvrir les frais logistiques entourant l'installation temporaire d'un local, et d'un consultant, et ce, conditionnellement à la réception d'une résolution de COOP Lanoraie confirmant le choix du local devant héberger la coopérative et la réception d'un engagement écrit quant au démarrage des activités de la coopérative dans ce même local.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-015

SIGNALISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser l'achat d'un nouveau panneau d'arrêt clignotant et de la quincaillerie d'installation nécessaire incluant le panneau d'alimentation solaire au montant de 6 712,37 \$ (taxes en sus) pour l'intersection du rang Saint-Henri et du Chemin de Joliette. Que la somme soit prise à même le fonds carrière/sablière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-016

PERMISSION DE VOIRIE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère ou conclure une entente d'entretien avec le ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours des années 2026, 2027 et 2028 et qu'elle autorise le directeur du service des Travaux publics à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité de Lanoraie s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Municipalité de Lanoraie s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-017

PROTOCOLE D'ENTENTE MTQ – ENTRETIEN ESTIVAL DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports est favorable à la signature d'une entente concernant le fauchage, le balayage de la chaussée et le marquage ponctuel dans le secteur urbain (une partie de la rue Notre-Dame et du chemin de Joliette), et ce, pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère est disposé à nous verser la somme de 2 334 \$ (taxes en sus) pour le fauchage (7.78 hectares), de 3 714,75 \$ (taxes en sus) pour le balayage des voies de circulation (4,953 kilomètres) et 2 553,40 \$ (taxes en sus) pour le marquage ponctuel de la chaussée, afin que la municipalité puisse faire exécuter lesdits travaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente portant sur le fauchage, le marquage ponctuel et le balayage de rues avec le ministère des Transports à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-018

CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION SUR LE TERRITOIRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Qu'un budget de 15 200 \$ soit prévu pour le contrôle de la végétation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-019

ÉMISSAIRE PLUVIAL – RUE LAROCHE – PRIX POUR ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à demander des prix pour une étude géotechnique ainsi qu'une étude environnementale dans le cadre des travaux pour l'émissaire Laroche.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-020 VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS – SERVICES PROFESSIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De mandater la firme Nordikeau pour la rédaction d'appel d'offres et le suivi des travaux pour la vidange des étangs aérés, et ce, pour un montant total de 38 000 \$ (taxes en sus).

En raison de la présence d'items à prix unitaires dans l'offre de service, le coût final peut varier en fonction des quantités réelles de boues.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-021

RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL – RUE LOUIS-JOSEPH-DOUCET – DEMANDE DE SOUMISSIONS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à demander des soumissions sur invitation pour la mise en place d'un égout pluvial sur la rue Louis-Joseph-Doucet dans le cadre du projet de construction de jeux d'eau.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-022

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2025-11-402 (PROJET PPCMOI)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray pour la résolution 2025-11-402 relative au projet PPCMOI, émis le 18 décembre 2025.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-023

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 143, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour le 143, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une marge de recul avant secondaire de 8,16 mètres alors que la grille de spécifications du règlement de zonage no 105-92 prescrit une marge de recul avant secondaire minimale de 9,1 mètres;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 19 décembre 2025;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 9 décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Céline Robillard
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte de faire droit à la demande de dérogation mineure au 143, Grande Côte Ouest, soit d'autoriser une marge de recul avant secondaire de 8,16 mètres, alors que la grille de spécifications du règlement de zonage no 105-92 prescrit une marge de recul avant secondaire minimale de 9,1 mètres.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-024

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 500 \$ soit versé à l'organisme Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-025

RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De soutenir le Réseau des femmes élues de Lanaudière par une contribution financière de 500 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-026

COMITÉ DE JUMELAGE LANORAIE-MONTAGRIER

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De verser un montant de 1 500 \$ à l'organisme de jumelage Lanoraie-Montagrier pour le financement des frais de transport lié au programme d'échange 2026.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-027

PROJET GRENIER DE LANORAIE-LAVALTRIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De verser un montant de 1 600 \$ pour le projet Grenier Lanoraie-Lavaltrie (conteneur congélateur).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-028 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Céline Robillard
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 1 048 488,15 \$ soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 40 À 21 H 37

2026-01-029

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 37.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire